

Mairie
de TAUVES

PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRÉ PAR LE MAIRE
AU NOM DE LA COMMUNE

N° PC 063 426 23 00015

Demande déposée le 22/11/2023	
Par :	Monsieur MASSON Bertrand
Demeurant à :	12, impasse Boudet - Fougheolles 63690 TAUVES
Sur un terrain sis à :	12, impasse Boudet - Fougheolles 63690 TAUVES Référence(s) cadastrale(s) : 426 ZM 26 Superficie du terrain : 7503 m²
Nature des Travaux :	Construction d'un abri pour cheval

Le Maire de la commune de TAUVES

VU la demande de permis de construire présentée le 22/11/2023 par Monsieur MASSON Bertrand ;
VU l'objet de la déclaration :

- pour la construction d'un abri pour cheval ;
- sur un terrain situé 12, impasse Boudet - Fougheolles - 63690 TAUVES ;
- pour une surface d'emprise au sol créée de 50 m² ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

VU le Plan Local d'urbanisme (PLU) approuvé le 18/03/2005, révisé le 19/01/2010 et modifié le 19/10/2012 et le 14/04/2021 ;

VU l'affichage en mairie du 22/11/2023 ;

Considérant la conformité du projet au regard du document d'urbanisme en vigueur ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est ACCORDÉ à la demande susvisée.

TAUVES, le 22/11/2023
Le Maire, Christophe SERRE



Nota Bene : la construction, l'installation ou l'aménagement objet de cet arrêté est susceptible d'être assujéti à la taxe d'aménagement, à la redevance d'archéologie préventive (sauf pour les cas d'exonération prévu à l'art. L524-3 du Code du patrimoine) et à la participation pour assainissement collectif. Les montants vous seront communiqués ultérieurement.